



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE ESTHÉTIQUE DE GROUPE

Association sans but lucratif R.C.S. F 10757
Siège : 142, Albert Uden, L-2652 Luxembourg

www.lfagg.lu
e-mail: info@lfagg.lu

Règlement des Juges

1. Objet et Champ d'Application

Le présent Règlement des Juges de la LFAGG établit le cadre régissant la certification, l'examen, la délivrance des licences, la validité, le renouvellement et les obligations des juges autorisés à officier lors des compétitions nationales organisées sous l'égide de la LFAGG et des compétitions internationales non-IFAGG. Ce règlement vise à garantir l'uniformité des standards de jugement, la transparence et le respect des principes de la LFAGG.

Les compétitions IFAGG organisées sous l'égide de la LFAGG sont soumises exclusivement aux règlements de jugement IFAGG.

2. Structure des Licences de Juges

La LFAGG reconnaît trois niveaux nationaux de juges. Le niveau 1 représente la qualification nationale la plus élevée au sein de la LFAGG.

Juge Niveau 1

Un juge LFAGG de niveau 1 est pleinement qualifié pour officier dans toutes les compétitions LFAGG, dans l'ensemble des catégories d'âge reconnues, ainsi que lors de compétitions internationales non-IFAGG.

- **Conditions de Certification**

- Suivre avec succès le cours officiel de jugement LFAGG.
- Réussir l'examen de jugement LFAGG avec un résultat minimum de 75 %.

- **Expérience en Compétition**

Afin de confirmer la licence de niveau 1, le juge doit officier lors d'au moins un Championnat National LFAGG.

- **Champ de Compétence**

- Autorisé à officier dans toutes les catégories d'âge reconnues par la LFAGG.
- Autorisé à officier lors des compétitions nationales LFAGG, des compétitions IFAGG de

catégorie B qui ne sont pas liées aux compétitions de catégorie A, ainsi que des compétitions internationales non-IFAGG.

- Autorisé à postuler et à suivre une formation IFAGG afin d'obtenir une certification de juge IFAGG, conformément aux règlements IFAGG en vigueur.

Juge Niveau 2

Un juge LFAGG de niveau 2 est qualifié pour officier lors des compétitions nationales LFAGG, dans l'ensemble des catégories d'âge reconnues, conformément au présent règlement.

- **Conditions de Certification**

- Suivre avec succès le cours officiel de jugement LFAGG.
- Réussir l'examen de jugement LFAGG avec un résultat minimum de 65 %.

- **Expérience en Compétition**

Afin de confirmer la licence de niveau 2, le juge doit officier lors d'au moins un Championnat National LFAGG.

- **Champ de Compétence**

- Autorisé à officier dans toutes les catégories d'âge reconnues par la LFAGG.
- Autorisé à officier lors des compétitions nationales LFAGG.

Juge Niveau 3

Un juge LFAGG de niveau 3 est qualifié pour officier dans les catégories de niveau initiation lors des compétitions nationales placées sous la juridiction de la LFAGG.

- **Conditions de Certification**

- Suivre avec succès le cours officiel de jugement LFAGG.
- Réussir l'examen de jugement LFAGG avec un résultat minimum de 50 %.

- **Expérience en Compétition**

Aucune expérience minimale en compétition n'est requise pour l'obtention ou le maintien d'une licence de niveau 3.

- **Champ de Compétence**

- Autorisé à officier exclusivement lors de compétitions LFAGG dans les catégories de niveau initiation.

3. Validité et Renouvellement de la Licence

Les licences de juges LFAGG sont délivrées pour une période de validité de deux ans. Les juges doivent satisfaire à l'ensemble des exigences applicables afin de maintenir et renouveler leur licence.

La LFAGG publie et met régulièrement à jour la liste officielle des juges licenciés sur le site internet de la LFAGG. Seuls les juges figurant sur cette liste, ainsi que les juges titulaires d'une licence IFAGG ou d'une licence nationale délivrée par une fédération étrangère, sont autorisés à officier lors des compétitions organisées sous l'égide de la LFAGG.

À l'issue de la certification, les juges reçoivent un certificat officiel délivré par la LFAGG, confirmant leur niveau de licence et sa période de validité.

4. Obligations de Déclaration

Tous les juges LFAGG licenciés sont tenus de communiquer annuellement à la LFAGG la liste des compétitions lors desquelles ils ont officié au cours de l'année calendrier. Le non-respect de cette obligation de déclaration peut avoir une incidence sur la validité ou le renouvellement de la licence.

5. Adaptation aux règlements de l'IFAGG

En cas de modification, d'amendement ou de mise à jour des Statuts, Règlements de Compétition, Règlements des Juges ou de tout autre document réglementaire officiel de l'IFAGG, le présent Règlement des Juges de la LFAGG sera interprété et, le cas échéant, adapté afin d'assurer sa conformité et son alignement continu avec les règles de l'IFAGG.

Le Comité Technique de la LFAGG est habilité à procéder sans délai aux ajustements nécessaires.

ANNEXE

Aperçu des catégories de juges LFAGG

Niveau de juge	Résultat minimum à l'examen	Expérience minimale requise	Champ de compétence
Niveau 1	≥ 75 %	1 Championnat National LFAGG	- Toutes les catégories d'âge ; - Compétitions nationales LFAGG, compétitions IFAGG de catégorie B qui ne sont pas liées aux compétitions de catégorie A, et compétitions internationales non-IFAGG ; - Éligible à la formation IFAGG
Niveau 2	≥ 65 %	1 Championnat National LFAGG	- Toutes les catégories d'âge ; - Compétitions nationales LFAGG
Niveau 3	≥ 50 %	Aucune	- Catégories de niveau initiation ; - Compétitions LFAGG programme court uniquement